

COLMAR / Cour d'appel

La relaxe pour l'avocat

La cour d'appel de Colmar a hier confirmé la relaxe d'Alex **Civallero**. L'avocat mulhousien était poursuivi pour avoir fourni des puces téléphoniques à un détenu en 2002 à Mulhouse et Saint-Mihiel. Si la cour a souligné les « rapports d'une proximité inquiétante » entretenus par l'avocat avec ses clients dans cette affaire, elle n'a recensé « aucun élément probant » quant à sa participation à une fourniture de puces. Me **Civallero** est relaxé au bénéfice du doute, un doute qui l'avait conduit à faire appel. Sabrina Hambli, la sœur du détenu, voit elle aussi sa peine de trois ans dont dix-huit mois avec sursis confirmée, l'amende passant de 50 000 à 75 000€. © Dernières Nouvelles D'alsace, Vendredi 20 Juin 2008.